



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2024-637

PUBLIÉ LE 4 OCTOBRE 2024

Sommaire

GHU Paris psychiatrie & neurosciences / Direction Générale

75-2024-10-01-00026 - Délégation de signature de la direction des affaires juridiques - Affaires juridiques (2 pages)	Page 3
75-2024-10-01-00027 - Délégation de signature de la direction des affaires juridiques - Etat civil (3 pages)	Page 6
75-2024-10-01-00028 - Délégation de signature de la direction des affaires juridiques - Service des soins sans consentement (Bureau de la loi) (3 pages)	Page 10

GHU Paris psychiatrie & neurosciences

75-2024-10-01-00026

Délégation de signature de la direction des
affaires juridiques - Affaires juridiques

**DELEGATION DE SIGNATURE
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
SERVICE JURIDIQUE**

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 18 septembre 2020 nommant Monsieur Guillaume COUILLARD, Directeur du GHU Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 24 septembre 2020 ;
- Considérant la nomination par le Directeur d'Etablissement de Madame Albane BERNAT, en qualité de Directrice des Affaires Juridiques, à compter du 2 mai 2022 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ;

DECIDE

Article 1

Délégation est donnée à **Madame Albane BERNAT, Directrice des Affaires Juridiques**, à effet de signer au nom du Directeur :

- Toutes correspondances liées à l'activité de sa direction ainsi que les actes, décisions, attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations de la compétence de sa direction,
- Toute décision ou note relative à l'organisation et l'animation de sa direction, et à l'encadrement des équipes se trouvant sous sa responsabilité,
- Les contrats et conventions liés à l'activité de sa direction, hors marchés publics,
- Les bordereaux, mandats et attestations de service fait,
- Tous les actes décrits à l'article 2.

Article 2

Les actes faisant l'objet de la délégation décrite au dernier alinéa de l'article 1 sont les suivants :

- Toute correspondance ou document relatifs aux dossiers relevant de la compétence du service des affaires juridiques,
- Les actes procéduraux, notamment requêtes, conclusions, mémoires en demande ou défense, actes et accords de médiation,
- Les contrats et conventions, hors marchés publics,
- Les actes relatifs aux enquêtes judiciaires, notamment les réponses aux réquisitions, les signalements au Procureur de la République, les dépositions et pouvoirs pour dépôt de plainte au nom de l'Etablissement, les procès-verbaux de saisies ou perquisitions,
- Les actes relatifs aux dons et legs attribués à l'établissement,
- Les bordereaux, mandats et attestations de service fait.

Article 3

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Albane BERNAT, délégation est donnée à **Madame Justine PIGGIOLI**, à **Madame Camélia LAANGRY** et à **Madame Albane PAQUET, Juristes**, à effet de signer au nom du Directeur les documents énumérés à l'article 2.

Article 4

Délégation est donnée à **Madame Albane BERNAT, Directrice des Affaires Juridiques**, aux fins de représenter l'établissement devant les juridictions judiciaires ou administratives dans le cadre d'audiences en lien avec l'activité de sa direction, le cas échéant avec l'assistance d'un conseil, et d'y présenter toute observation écrite ou orale.

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Albane BERNAT, délégation en ce sens est donnée à **Madame Justine PIGGIOLI**, à **Madame Camélia LAANGRY** et à **Madame Albane PAQUET, Juristes**.

Article 5

La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

Article 6

La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 1^{er} octobre 2024

Signé

Guillaume COUILLARD
Directeur

GHU Paris psychiatrie & neurosciences

75-2024-10-01-00027

Délégation de signature de la direction des
affaires juridiques - Etat civil

Délégation n°2024-027

**DELEGATION DE SIGNATURE
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ETAT CIVIL**

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 18 septembre 2020 nommant Monsieur Guillaume COUILLARD Directeur du GHU Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 24 septembre 2020 ;
- Considérant la nomination par le Directeur d'Etablissement de Madame Albane BERNAT, en qualité de Directrice des Affaires Juridiques, à compter du 2 mai 2022 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ;

DECIDE

Article 1

Délégation est donnée à **Madame Albane BERNAT, Directrice des Affaires Juridiques**, à effet de signer au nom du Directeur :

- Toutes correspondances liées à l'activité de sa direction ainsi que les décisions, attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations de la compétence de sa direction,
- Toutes notes relatives à l'organisation et à l'animation de sa direction, l'encadrement des équipes se trouvant sous sa responsabilité,
- Les contrats et conventions liés à l'activité de sa direction, hors marchés publics,
- Les bordereaux, mandats et attestations de services faits,
- Tous les actes et documents visés à l'article 2.

Article 2

Les actes et documents faisant l'objet de la délégation prévue à l'article 1 sont les suivants :

- Demandes et accords de transport de corps avant ou après mise en bière et demande d'admissions en chambre funéraire de patients ou résidents décédés sur l'ensemble des structures du GHU Paris,
- Interrogation du registre national des refus et demandes de prélèvements à visée scientifique concernant des patients ou résidents décédés au sein d'une des structures du GHU Paris,
- Déclaration d'état civil, notamment des décès, en mairie et signature du registre des décès survenus au sein d'une des structures du GHU Paris,
- Interrogation du registre national des refus.

Article 3

En cas d'absence de Madame Albane BERNAT, délégation est donnée à **Madame Justine PIGGIOLI**, à **Madame Camélia LAANGRY** et à **Madame Albane PAQUET, Juristes**, à effet de signer au nom du Directeur les actes et documents visés à l'article 2.

Article 4

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Albane BERNAT, de Madame Justine PIGGIOLI, de Madame Camélia LAANGRY et de Madame Albane PAQUET, délégation est donnée à **Madame Laetitia BARBOT, Responsable du service des soins sans consentement** et à **Madame Laura DO NASCIMENTO, Responsable adjointe du service des soins sans consentement**, à effet de signer au nom du Directeur les documents visés à l'article 2.

Article 5

Décès survenus sur les sites de Neuilly-sur-Marne et du Perray

Délégation est donnée à **Madame Oumou GOLOKO, Directrice de la stratégie et des activités médico-sociales, Directrice déléguée des sites du Perray et de Neuilly-sur-Marne**, afin de signer au nom du Directeur les demandes de transports de corps et demandes d'admission en chambre funéraire concernant les patients et résidents décédés sur les sites de Neuilly-sur-Marne et du Perray.

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Oumou GOLOKO, délégation est donnée à **Monsieur Ilan ANDRES, Directeur adjoint de la stratégie et des activités médico-sociales, Directeur référent des Pôles Médico-Social Perray-Vaucluse et Psychiatrie, Dépendance et Réhabilitation**, afin de signer au nom du Directeur les documents susvisés au premier paragraphe du présent article.

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Oumou GOLOKO et de Monsieur Ilan ANDRES, délégation est donnée à **Monsieur Maxime PLUSQUELLEC, Cadre Supérieur de santé de la MAS la Gilquinière et de l'EHPAD du Perray**, à **Monsieur Mouloud HABI, Cadre Supérieur de santé du Pôle Psychiatrie, Dépendance et Réhabilitation** et à **Monsieur Pascal BERTIN, Cadre Supérieur de santé de l'USLD La Roseraie du site de Neuilly-sur-Marne** afin de signer au nom du Directeur les documents susvisés au premier paragraphe du présent article.

Article 6

La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

Article 7

La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 1^{er} octobre 2024

signé

Guillaume COUILLARD
Directeur

GHU Paris psychiatrie & neurosciences

75-2024-10-01-00028

Délégation de signature de la direction des
affaires juridiques - Service des soins sans
consentement (Bureau de la loi)

Délégation n°2024-028

**DELEGATION DE SIGNATURE
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES**

SERVICE DES SOINS SANS CONSENTEMENT (BUREAU DE LA LOI)

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 18 septembre 2020 nommant Monsieur Guillaume COUILLARD Directeur du GHU Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 24 septembre 2020 ;
- Considérant la nomination par le Directeur d'Etablissement de Madame Albane BERNAT, en qualité de Directrice des Affaires Juridiques, à compter du 2 mai 2022 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ;

DECIDE

Article 1

Délégation est donnée à **Madame Albane BERNAT, Directrice des Affaires Juridiques**, à l'effet de signer au nom du Directeur :

- Toutes correspondances liées à l'activité de sa direction ainsi que les actes, décisions, attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations de la compétence de sa direction,
- Toute décision ou note relative à l'organisation et l'animation de sa direction et à l'encadrement des équipes se trouvant sous sa responsabilité,
- Les contrats et conventions liés à l'activité de sa direction, hors marchés publics,
- Les bordereaux, mandats et attestations de service fait,
- Tous les actes décrits à l'article 2.

Article 2

Les actes faisant l'objet de la délégation visée au dernier alinéa de l'article 1 sont les suivants :

- Tout acte administratif ou correspondance relatif à la constitution et au suivi administratif des dossiers de soins sous contrainte (soins psychiatriques à la demande du directeur ou du représentant de l'Etat), nécessaire à l'exercice du contrôle judiciaire des mesures administratives de soins sous contrainte et des décisions médicales d'isolement et de contention,
- Les décisions administratives d'admission, de maintien, de modification de prise en charge et de levée des patients pris en charge en soins psychiatriques à la demande du Directeur de l'établissement (SDDE) ainsi que les autorisations de sortie de patients hospitalisés sous cette modalité,
- Les courriers à destination des tiers ayant qualité à agir dans l'intérêt de la personne hospitalisée,
- Les courriers et saisines à l'attention du Juge des libertés et de la détention (JLD) ;
- Les requêtes en appel et saisines du Procureur,
- Toute correspondance en lien avec la gestion, le suivi et la reprise des mesures de soins sous contrainte, à destination des autorités judiciaires, des autorités préfectorales, des autorités pénitentiaires et le cas échéant tout organisme ou structure de soins habilité,
- Les conclusions écrites en défense et en réplique du GHU Paris en lien avec les dossiers de soins sans consentement examinés par le Tribunal judiciaire et la Cour d'appel de Paris.

Article 3

Délégation est donnée à **Madame Laetitia BARBOT, Responsable du service des soins sans consentement** et à **Madame Laura DO NASCIMENTO, Responsable adjointe du service des soins sans consentement** à l'effet de signer au nom du Directeur :

- L'ensemble des actes et documents visés à l'article 2,
- Toute note ou décision relative à l'animation et à l'encadrement des équipes du service des soins sans consentement.

Article 4

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Albane BERNAT, de Madame Laetitia BARBOT et de Madame Laura DO NASCIMENTO, délégation est donnée à **Madame Justine PIGGIOLI, à Madame Camélia LAANGRY, et à Madame Albane PAQUET, Juristes**, à l'effet de signer l'ensemble des actes et documents visés à l'article 2.

Article 5

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Albane BERNAT, de Madame Laëtitia BARBOT, de Madame Laura DO NASCIMENTO, de Madame Justine PIGGIOLI de Madame Camélia LAANGRY et de Madame Albane PAQUET, délégation est donnée aux personnes ci-après listées, **gestionnaires du service des soins sans consentement**, à l'effet de signer les actes et documents décrits à l'article 2, à l'exclusion des conclusions en défense ou en réplique du GHU Paris devant les juridictions :

- Madame Adama DIAKHO,
- Madame Alexandra RAULT,
- Madame Ashley ASSAGOU,
- Madame Karine GRADEK,
- Madame Mélanie FOURN,
- Madame Elsa RODRIGUES,
- Madame Kadidia SYLLA,
- Madame Sirine ESSAFI,
- Madame Viviane BOURJOLLY
- Monsieur Jean-Marc ROUGET

Article 6

Délégation est donnée à **Madame Albane BERNAT, Directrice des Affaires Juridiques**, aux fins de représenter l'établissement devant les juridictions dans le cadre d'audiences en lien avec le contrôle judiciaire des mesures de soins sans consentement, le cas échéant avec l'assistance d'un conseil, et d'y présenter toute observation écrite ou orale.

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Albane BERNAT, délégation en ce sens est donnée à **Madame Laëtitia BARBOT, Responsable du service des soins sans consentement**, à **Madame Justine PIGGIOLI**, à **Madame Camélia LAANGRY**, et à **Madame Albane PAQUET, Juristes**.

Article 7

La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

Article 8

La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 01 octobre 2024

signé

Guillaume COUILLARD
Directeur

3